

Chers habitants, chères familles, chers proches,

La situation sanitaire cantonale ne cesse d'évoluer, c'est pourquoi le Département de la santé et de l'action sociale a adapté les directives applicables aux établissements médico-sociaux. Les éléments modifiés/ajoutés à notre note du 9 juin 2021 ressortent dans le texte ci-dessous en couleur et sont applicables dès le 12 juillet 2021:

Immunité

Habitants supposés immuns	Habitants non immuns
<ul style="list-style-type: none"> Vaccinés avec 2 doses et 2^{ème} dose administrée depuis > 14 jours 	<ul style="list-style-type: none"> Non vaccinés ou vaccinés avec une seule dose
<ul style="list-style-type: none"> Vaccinés avec 1 dose après une infection CoVID microbiologiquement documentée 	<ul style="list-style-type: none"> Infection CoVID 19 microbiologiquement documentée de plus de 6 mois et non vaccinés
<ul style="list-style-type: none"> Une infection CoVID19 microbiologiquement documentée (test par PCR ou test Ag), datant de < 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Sans infection CoVID microbiologiquement documentée.

Visites - Règles générales

- La prise de rendez-vous n'est plus nécessaire. Cependant, nous vous remercions **de respecter le rythme des habitants** (heures de repas, de repos, d'activités).
- Le port du masque par les proches est obligatoire dès l'entrée dans les locaux de l'établissement.
- Vous avez la possibilité de partager un repas dans la mesure des places disponibles, selon les dispositions légales en vigueur de l'OFSP. Les réservations se font par téléphone au 058 211 70 00.
- Le masque doit être maintenu lors des déplacements. Il peut être retiré une fois assis, si les distances sont respectées, dans le cas contraire, le masque est obligatoire.**
- Le masque peut être retiré par le visiteur si la rencontre a lieu à l'extérieur.**
- Les visites peuvent être suspendues de manière temporaire en cas de présence d'un foyer d'infection au sein de l'établissement.
- En cas de non-respect des règles en vigueur, nous demanderons aux visiteurs de quitter l'EMS sans délai.**

Visites – règles spécifiques

Je suis un habitant vacciné / protégé (immun)	Je ne suis pas un habitant vacciné (non immun)
<ul style="list-style-type: none"> Je ne suis pas obligé de porter le masque 	<ul style="list-style-type: none"> Je dois porter le masque
<ul style="list-style-type: none"> Je dois maintenir mes distances physiques 	<ul style="list-style-type: none"> Je dois maintenir mes distances physiques
<ul style="list-style-type: none"> Les contacts physiques avec mes visites sont sous la responsabilité des visiteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Les contacts physiques avec mes visites doivent être limités au strict nécessaire
<ul style="list-style-type: none"> Je peux recevoir des visites en chambre 	<ul style="list-style-type: none"> Je peux recevoir des visites en chambre <u>uniquement</u> en respectant le maintien des mesures usuelles (port du masque, distanciation, etc..) <u>sous la responsabilité des visites.</u>

Dépistage visiteurs

Aucun dépistage n'est requis à l'entrée de l'établissement. Il appartient à la famille et aux proches de l'habitant de s'assurer du respect des règles sanitaires et de signaler tout symptôme ou suspicion.

Sortie pour consultation médicale, rendez-vous à l'extérieur

Je suis un habitant vacciné / protégé (immun)	Je ne suis pas un habitant vacciné (non immun)
<ul style="list-style-type: none">Je ne suis pas confiné au retour de la sortie	<ul style="list-style-type: none">Je ne suis pas confiné au retour de la sortie si les mesures sont respectées (port du masque, hygiène des mains et distance physique).

Sorties avec repas ou nuit à l'extérieur et weekends

Lors d'un séjour prolongé dans la famille, il appartient à la famille de l'habitant de s'assurer du respect des règles sanitaires et de signaler tout symptôme ou suspicions à la direction. Si une personne entourant l'habitant présente des critères d'infection au CoVID19 dans les jours suivants le contact, elle en informera immédiatement la direction de l'établissement.

Je suis un habitant vacciné / protégé (immun)	Je ne suis pas un habitant vacciné (non immun)
<ul style="list-style-type: none">Pas de confinement au retour de la sortie.Il appartient à la famille de l'habitant de s'assurer du respect des règles sanitaires qui restent obligatoires et de signaler tout symptôme ou suspicion à la direction.	<ul style="list-style-type: none">Pas de confinement au retour de la sortie.Un test sera effectué après 3 et 7 jours.La direction s'assurera que l'habitant de retour ne partage ni chambre, ni repas avec d'autres habitants non immuns.Il appartient à la famille de l'habitant de s'assurer du respect des règles sanitaires qui restent obligatoires et de signaler tout symptôme ou suspicion à la direction.En cas de contact étroit durant la sortie avec un cas COVID, une mise en quarantaine en chambre individuelle au retour sera appliquée.

Activités

Les activités de groupe pourront reprendre selon les recommandations édictées par le département de la santé et de l'action sociale. Celles-ci seront organisées afin que l'ensemble des habitants puissent en bénéficier. Une distinction entre les personnes immunes et non immunes est également en vigueur selon la directive cantonale.

La direction se tient à disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous présentons, chers habitants, chères familles, chers proches, nos salutations les meilleures.

Fondation La Rozavère

Lorenzo Picariello

Directeur général

(Document transmis sans signature)